



Avis de concours interne et externe Pour le recrutement de 2 animateurs

Etablissement concerné :

- **EHPAD LEON DUBEDAT**
55 Avenue de Montbron – 40600 BISCARROSSE
Mme JOSLET Marine, directrice
2 postes animateurs

En vue de pourvoir deux postes d'ANIMATEURS vacants dans l'établissement, un concours en interne et en externe est ouvert par l'EHPAD Léon Dubédat, conformément au décret n°2014-102 du 4 février 2014 portant statut particulier du corps des animateurs de la fonction publique hospitalière et dans les conditions fixées par l'arrêté du 1^{er} octobre 2014 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours permettant l'accès au corps des animateurs de la Fonction Publique Hospitalière.

Les animateurs sont responsables de l'animation au sein de l'établissement. A ce titre, ils assurent le choix des activités adaptées aux personnes accueillies et participent à leur mise en œuvre. Dans le domaine de leur compétence, ils ont un rôle de conseiller technique et de soutien auprès du personnel de l'établissement et agissent en concertation avec les équipes sociales, éducatives et soignantes.

Les candidatures doivent être adressées par écrit à :

Madame la Directrice
EHPAD Léon Dubédat
55 avenue de Montbron
40600 BISCARROSSE

Dans un délai de 1 mois (le cachet de la poste faisant foi) suivant la date de parution du présent avis.

Le dépôt des candidatures peut se faire en main propre auprès du service Ressources Humaines de l'établissement. Un récépissé de dépôt vous sera alors remis.



I- Pour le concours externe sur titres (pour les non fonctionnaires)

Le concours externe est ouvert à toute personne remplissant les conditions de diplôme exigées : titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

Le **dossier de candidature** comprendra :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
- Les titres de diplôme ou formation, certifications et équivalences ou une copie conforme à ces documents ;
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé ;
- Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2).

Le concours externe comporte une **épreuve d'admission**, composée de **l'examen du dossier de candidature et d'un entretien oral**.

L'entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer des missions dévolues aux membres du corps **(durée: vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé; coefficient 1)**.

II- Pour le concours interne sur épreuves (pour les fonctionnaires avec ancienneté)

Le concours interne est ouvert à tous les fonctionnaires justifiant d'une certaine durée de service public effectif (4 ans).

Le **dossier de candidature** comprendra :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre;
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre ;
- Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination ;
- Un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, accompagné des pièces justificatives correspondant à cette expérience professionnelle et, le cas échéant, aux actions de formations suivies par le candidat.



Les formulaires nécessaires à la constitution du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sont mis à la disposition des agents au bureau des Ressources Humaines de l'établissement (par papier ou mail).

Le concours interne comporte :

- **Une épreuve d'admissibilité : rédaction d'une note** à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux (type cas pratique). Durée trois heures, coefficient 1.
- **Et une épreuve d'admission : un entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle, le jury apprécie sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du corps. **Durée vingt minutes** (dont cinq minutes au plus d'exposé), coefficient 2.

Le but de ces épreuves est d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du corps.

De manière générale, à chaque épreuve une note de 0 à 20 est attribuée, chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des deux épreuves entraîne l'élimination des candidats.

Date limite de réception des Candidatures : 14 mai 2018 à 16h00.

Période de réalisation des épreuves : semaine 24 ou 25 (la date précise sera communiquée aux candidats par courrier).

Le 11 avril 2018,
A Biscarrosse.

Mme JOSLET Marine,
Directrice de l'EHPAD Léon Dubédat